MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260417-202625-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt six, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; Mme Isabelle GARGENT, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, M Stéphane LE HÉGARATTE, M Franck PERRON, M Anthony TARDIVEL, Mme Léa DELISLE.

Absents excusés : Mme Marie LEPAGE (donne procuration à Mme Léa DELISLE), M Bruno CRUCHET (donne procuration à Mme Isabelle GARGENT)

Date de la convocation : 7 Avril 2026

Date d'affichage : 17 Avril 2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Léa DELISLE

Délibération n° 2026-25

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire informe que pour voter les taux d'imposition de 2026, le conseil municipal prend connaissance, sur l'état de notification établi par la Direction des Finances Publiques, des taux de référence communaux de 2025 qui sont recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale, et des frais de gestion. Sur cet état, figurent les diverses compensations allouées suite à la réforme fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE** de voter les taux de contributions directes de 2025 pour l'année 2026, à savoir : Taxe Foncière (bâti) : 44,49 %, Taxe Foncière (non bâti) : 83,21%, Taxe d'habitation : 15,72%.

Mme Le Maire,
Carine MÉROT

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)